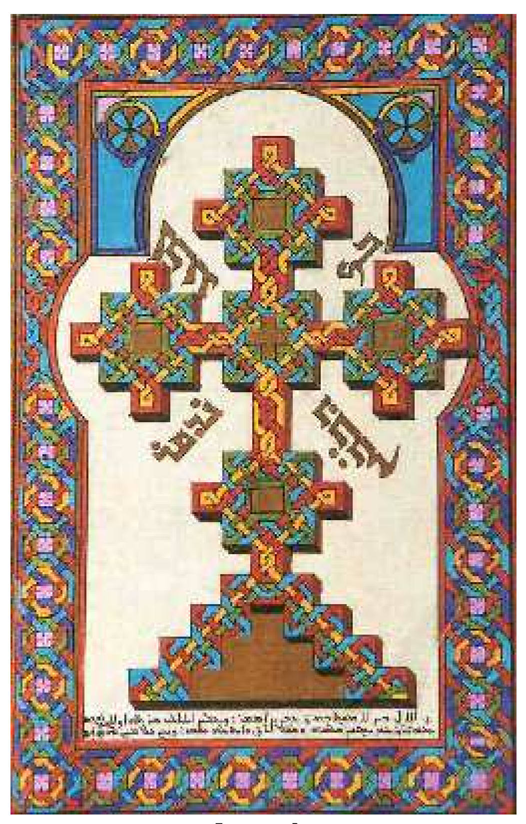
Le colloque
du Patriarche syrien jacobite Jean I
avec l'émir Amr Ibn al-As
le 9 mai 639
(An 18 de l'Hégire)



d'après

"Un colloque du patriarche Jean avec l'émir des Agaréens
et faits divers des années 712 à 716
d'après le ms. du British Museum Add. 17193,
avec un appendice sur le patriarche Jean Ier,
sur un colloque d'un patriarche avec le chef des mages
et sur un diplôme qui aurait été donné par Omar
à l'évêque du Tour Abdin",

présentation, texte et traduction

par

François Nau,

in Journal asiatique XI, 5 ; pages 225-279 (1915)

Introduction et adaptation

par Albocicade

2014

Table

Introduction

On connaît bien Amr Ibn al-As (ou Amrou ben al-As[1]). Compté parmi les "compagnons de Mahomet", il fut d'abord envoyé comme ambassadeur en Oman, puis est chargé d'une expédition au puits de Dsât al-Salâsil. Il participe ensuite à la conquête de la Mésopotamie de 634 à 639. C'est à cette date que se situe la rencontre avec le patriarche jacobite Jean I. De 639 à 643, il est chargé de la conquête de l'Egypte qu'il gouverne "avec sagesse", c'est à dire en faisant détruire de nombreux monuments païens, ainsi que la bibliothèque d'Alexandrie.

Amrou est un habitué des colloques : "Eloquent, rompu au maniement des grandes affaires, habile à dénouer les situations les plus délicates" avec la réputation d'être le diplomate "le plus roué et le moins scrupuleux de son temps". Au moment qui nous occupe, il avait déjà été chargé de deux missions en Abyssinie pour réclamer les transfuges.

Nous connaissons, de plus, deux autres de ses colloques qui encadrent le nôtre : l'un avec l'empereur Constantin en 638, l'autre avec le patriarche copte-jacobite Benjamin en 643.
Avec Constantin, Amrou a employé la manière brutale : comme l'empereur lui demandait quel droit les Arabes prétendaient avoir à la possession de la Syrie, Amrou répondit : "Le droit que confère le Créateur ? La terre appartient à Dieu ; il la donne pour héritage à qui il lui plaît de ses serviteurs, et c'est le succès des armes qui manifeste sa volonté ?"

Cinq ans plus tard, dans son colloque avec le patriarche jacobite égyptien Benjamin, Amrou se montre onctueux. Les Jacobites de son armée, en particulier le duc Sanutius, lui ont raconté les persécutions des Grecs contre les Jacobites ; il sait en particulier que leur patriarche Benjamin, chassé d'Alexandrie, erre depuis treize ans dans les monastères de la Haute Egypte, et il conçoit le dessein de s'en faire un allié. Il lui adresse aussitôt un sauf-conduit, puis, lorsqu'il le voit venir, il s'écrie : "Vraiment, dans tous les pays dont nous avons pris possession jusqu'ici, je n'ai jamais vu un homme de Dieu comme celui-là". Ensuite Amrou se tourna vers lui et lui dit : "Reprends le gouvernement de toutes tes églises et de ton peuple, et administre leurs affaires, et, si tu veux prier pour moi qui vais aller vers l'Ouest et la Pentapole, pour en prendre possession comme du reste de l'Egypte, et si je reviens après un prompt succès, je te donnerai tout ce que tu me demanderas. Le patriarche Benjamin fut si

[1] Nous avons généralement conservé la forme "Amrou", qui est celle qu'employait le P. Nau. Notons que l'identification du Patriarche et de l'Emir – dont les noms ne se trouvent pas dans le "compte rendu du colloque" – est basée sur des sources parallèles, dont la "Chronique de Michel le Syrien". Nau s'en explique longuement dans son introduction. Nous nous limitons à entériner ses conclusions.

sensible à ces propos qu'il pria pour Amrou et fit un discours "dont tous les assistants furent émerveillés"… au point qu'on l'accusa par la suite d'avoir livré l'Egypte aux musulmans.

Le colloque auquel fut convié Jean I (patriarche syrien jacobite d'Antioche de 631 à 648) porta, pour sa part, sur des questions théologiques. Il semble se terminer un peu en "queue de poisson" lorsque Amrou comprit que – contrairement à ce que l'expression "les Gens du Livre", que le Coran emploie pour désigner les juifs et les chrétiens, peut laisser entendre – ces derniers ne font pas de leur Livre saint une boite à verset dont on pourrait tirer des réponses pour toutes les occasions.[2]
Quelques jours après le colloque, Jean a fait envoyer un compte rendu aux chrétiens de Mésopotamie pour les tenir au courant, les rassurer et leur demander de prier. C'est la traduction de ce compte-rendu que l'on trouvera ci-après.

Rappelons que Jean I est patriarche jacobite (ou "monophysite"), c'est-à-dire qu'il fait partie de cette Eglise qui a rejeté le Concile de Chalcédoine de 451. Pourtant on notera que, dans la discussion qui le confronte à au gouverneur musulman, il ne cherche pas à entrer dans les détails de la christologie, et même les "chalcédoniens" l'acceptent pour leur porte-parole à cette occasion.

On sait par ailleurs qu'Amr Ibn al-As avait interdit que les Croix ne soient vues en dehors des Eglises. On verra, dans le document en Appendice 2, les conséquences que cela peut avoir sur la vie cultuelle.

Source :
L'article du P. Nau (présentation, textes syriaques, traductions) est consultable et téléchargeable à cette adresse :

https://archive.org/details/UnColloqueDuPatriarcheJeanAvecLmirDesAgarens

[2] Toutefois, voir Appendice 1 : les suites de l'entretien et la traduction de la Bible en arabe.

Lettre sur l'entretien que Mar Jean, patriarche jacobite, eut avec l'émir Amr Ibn al-As 9 mai 639 (An 18 de l'Hégire)

1. Puisque que nous vous savons dans le souci et la crainte à cause de nous, au sujet de l'affaire pour laquelle nous avons été appelés en cette région[3], avec notre bienheureux père honoré de Dieu, notre patriarche, nous faisons savoir à Votre Charité que le neuf de ce mois de mai, le jour du saint Dimanche, nous sommes entrés chez l'illustre général émir, et le bienheureux père de notre assemblée a été interrogé par lui pour savoir s'il n'y a qu'un seul et même évangile sans aucune différence, qui est reconnu par tous ceux qui sont chrétiens et qui portent ce nom partout dans le monde.
Le bienheureux lui répondit qu'il est un et le même chez les Grecs, les Romains, les Syriens, les Egyptiens, les Couschites[4], les Hindous, les Arméniens, les Perses et le reste de tous les peuples et langues[5].

2. Il lui demandait encore : "Pourquoi, puisque l'Evangile est un, la foi est-elle différente ?"[6]
Et le bienheureux répondit : "De même que la Loi[7] est une et la même, et qu'elle est acceptée par nous autres chrétiens et par vous Agaréens[8], et par les juifs et par les samaritains, et chaque peuple est divisé pour la foi ; il en est de même pour la foi de l'Evangile, chaque hérésie[9] le comprend et l'interprète de manière différente, et non comme nous.

3. Il demandait encore : "Que dites-vous du Christ ; qu'il est Dieu ou non ?"
Et notre père répondit : "Nous disons qu'il est Dieu et le Verbe né de Dieu le père, éternellement et sans commencement, et qu'à la fin des temps, pour le salut des hommes, il s'est incarné et s'est fait homme du Saint-Esprit et de la Sainte Vierge, Mère de Dieu, Marie, et il fut homme."

4. L'illustre émir lui demanda encore ceci : "Lorsque le Christ était dans le sein de Marie, Lui que vous dites être Dieu, qui portait et gouvernait le ciel et la terre ?"
Notre bienheureux père lui rétorqua par le même argument : "Lorsque Dieu descendit sur la montagne du Sinaï, et y fut en conversation avec Moïse durant quarante jours et quarante

---

[3] Nau considère que cette réunion s'est tenue en Syrie : il se base pour cela sur les noms des trois tribus arabes, toutes basées à l'occident de l'Euphrtate, représentées à ce colloque.
[4] Ethiopiens
[5] Nau remarque que dans cette énumération, il n'est pas question des Arabes. Il semble d'ailleurs ressortir de toute la discussion que l'Évangile n'était pas encore traduit en leur langue.
[6] C'est-à-dire, s'il n'y a qu'un évangile, comment se fait-il qu'il y ait des divisions entre les chrétiens ?
[7] La Loi : la Loi de Moïse, le Pentateuque. Le Coran considère la Bible comme se composant de la Loi (Thora), des Psaumes (Zabour) et de l'Evangile (Injil)
[8] Nau traduit par Agaréen le terme "Mahgroïé", c'est-à-dire "descendant d'Agar". Dans ce texte, il désigne simplement les "arabes musulmans". En effet, le terme de "musulman", commun de nos jours, n'était pas encore répandu à l'époque. Voir aussi le terme "Hanfès" dans le texte en Appendice 2.
[9] En l'occurrence, pour Jean I qui est jacobite, donc monophysite, les "hérésies" sont les nestoriens et les chalcédoniens… donc les orthodoxes.

nuits[10], qui portait et gouvernait le ciel et la terre ? car vous dites que vous recevez Moïse et ses écrits."
L'émir dit : "C'est Dieu qui était et qui gouvernait le ciel et la terre."
Et aussitôt il entendit de notre père : "Il en est de même du Christ Dieu ; quand il était dans le sein de la Vierge, il portait et gouvernait le ciel et la terre et tout ce qui est en eux, en tant que Dieu, tout-puissant."

5. L'illustre émir dit encore : "Quelles étaient l'opinion et la foi d'Abraham et de Moïse ?"
Notre bienheureux père dit : "Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, Aaron, et le reste des prophètes, tous les sages et les justes, avaient et tenaient la foi des chrétiens."
L'émir dit : "Pourquoi dès lors n'ont-ils pas écrit avec clarté et n'ont-ils pas fait connaître ce qui concerne le Christ ?"
Notre bienheureux père répondit : "Ils le savaient, en tant qu'ils étaient les confidents et les familiers de Dieu, mais – à cause de l'enfantillage et de la rudesse du peuple d'alors, qui penchait et tendait vers le polythéisme, au point de regarder comme dieux des bois, des pierres et beaucoup de choses, d'élever des idoles, de les adorer et de leur offrir des sacrifices – les saints ne voulaient pas donner prétexte aux égarés de s'éloigner du Dieu vivant et de suivre l'erreur, mais ils proclamaient avec circonspection ce qui est la vérité : *Ecoute, Israël, le Seigneur Dieu est un Seigneur un*[11], car ils savaient en vérité qu'il n'y a qu'un Dieu et une divinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; aussi ils parlaient de manière mystérieuse et ils écrivaient au sujet de Dieu que le même est un dans la divinité et trois hypostases et personnes ; car il n'y a pas et on ne confesse pas trois dieux ou trois divinités, ni en aucune manière des dieux et des divinités, parce qu'il y a une seule divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, comme nous l'avons dit, et du Père procèdent le Fils et l'Esprit ; et, si vous le voulez, je suis prêt et disposé à confirmer tout cela à l'aide des Livres saints."

6. Ensuite, lorsque l'émir entendit tout cela, il demanda seulement de lui démontrer par le raisonnement et par la Loi que le Christ est Dieu et qu'il est né de la Vierge et que Dieu a un fils.
Et le bienheureux dit que non seulement Moïse, mais encore tous les saints prophètes ont prophétisé d'avance et ont écrit cela au sujet du Christ. L'un a écrit au sujet de sa naissance d'une vierge, un autre qu'il naîtrait à Bethléem, un autre au sujet de son baptême ; tous, pour ainsi dire, ont écrit au sujet de sa passion salvatrice et de sa mort vivifiante et de sa résurrection glorieuse du tombeau après trois jours ; et il commença à le confirmer d'après tous les prophètes et d'après Moïse en même temps.
Et l'illustre émir n'accepta pas les paroles des prophètes, mais réclama Moïse seul pour lui démontrer que le Christ est Dieu ; et le bienheureux, avec beaucoup d'autres choses, cita ce passage de Moïse : *Le Seigneur fit descendre de devant le Seigneur le feu et le soufre sur Sodome et sur Gomorrhe*[12].
L'illustre émir demanda qu'on le lui montrât dans le livre même, et notre père le lui fit voir, sans erreur possible, dans les livres complets grecs et syriaques. Certains Agaréens étaient présents avec nous en cet endroit, et ils virent de leurs propres yeux ces passages et le nom glorieux du Seigneur et encore du Seigneur.
L'émir appela un juif réputé pour être un connaisseur de l'Ecriture, et il lui demanda s'il en était ainsi textuellement dans la Loi. Et celui-ci répondit : "Je ne le sais pas avec exactitude"[13].

[10] Exode 24.18
[11] Deutéronome 6.4
[12] Genèse 19.24
[13] Malgré l'affirmation d'ignorance du lettré juif, le texte massorétique de ce passage est traduit mot à mot dans le grec et le syriaque. Nau remarque que ces références au grec, au syriaque et à l'hébreu sont autant d'indices

7. L'émir en arriva de là à interroger au sujet des lois des chrétiens ; quelles et comment sont-elles ; si elles sont dans l'Evangile ou non ? Il ajouta : Si un homme meurt, et laisse des garçons ou des filles, et une femme et une mère et une soeur et un cousin, comment convient-il de leur partager l'héritage ?[14]
Quand notre père eut dit que l'Évangile divin enseigne et impose les doctrines célestes et les préceptes vivifiants ; qu'il maudit tous les péchés et tous les maux ; qu'il enseigne l'excellence et la justice, et que beaucoup de choses eurent été citées à ce sujet, — il y avait là réunis en foule non seulement les nobles des Agaréens, mais les chefs et les gouverneurs des villes et des peuples fidèles et amis du Christ, les Tanoukaïé, les Tou'aïé et les 'Aqoulaïé[15].
L'illustre émir dit : "Je vous demande de faire une chose de trois : ou de me montrer que vos lois sont écrites dans l'Evangile, et de vous conduire par elles, ou d'adhérer à la loi musulmane[16].
Mais lorsque notre père eut répondu que nous avons des lois, nous autres chrétiens, qui sont justes et droites, et qu'elles concordent avec l'enseignement et les préceptes de l'Évangile et les canons des apôtres et les lois de l'Eglise ; la réunion de ce premier jour fut dissoute là-dessus, et nous n'arrivâmes plus alors à paraître devant l'émir.

8. L'émir avait fait venir aussi certains des principaux tenants du concile de Chalcédoine, et tous ceux qui étaient présents, qu'ils soient orthodoxes ou chalcédoniens[17], priaient pour la vie et la conservation du bienheureux patriarche ; ils louaient et ils exaltaient Dieu qui avait donné abondamment la parole de vérité à sa bouche et qui l'avait rempli de sa force et de sa grâce, selon ses promesses véridiques lorsqu'il a dit : *Ils vous conduiront devant les rois et les gouverneurs à cause de moi, mais ne soyez pas en souci de ce que vous direz et ne méditez pas ; car il vous sera donné, en cette heure, ce que vous devez dire, parce que ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit de votre Père parle en vous*[18].

9. Nous envoyons à Votre Charité ces quelques mots des nombreuses choses qui furent agitées en ce moment, afin que vous priiez sans cesse pour nous avec zèle et soin et que tous suppliiez le Seigneur afin que, dans ses miséricordes, il visite son église et son peuple, et que le Christ donne à cette affaire l'issue qui plaît à sa volonté, qu'il aide son église et qu'il console son peuple.
Et même ceux du concile de Chalcédoine, comme nous l'avons dit plus haut, priaient pour le bienheureux patriarche, parce qu'il avait parlé pour tout l'ensemble des chrétiens et qu'il ne leur avait pas porté préjudice. Ils envoyaient constamment auprès de lui des personnes pour demander à sa bonté de parler ainsi pour tout l'ensemble et de ne rien soulever contre eux, car ils connaissaient leur faiblesse et la grandeur du danger et du péril qui menaçait, si le Seigneur, selon ses miséricordes, ne visitait pas son Eglise.

---

complémentaires du fait le Pentateuque n'était pas encore traduit en arabe, sans quoi il y aurait nécessairement été fait référence. Voir Appendice 1.
[14] La question porte strictement sur l'Evangile pour régler ces questions, comme si l'Evangile était un recueil de droit. Or, les chrétiens ont un droit élaboré dans l'esprit de l'Evangile, intégrant non seulement les décisions des conciles, mais encore les lois romaines qui ont été compilées de très bonne heure en syriaque pour régler cette casuistique.
[15] Ce sont les trois principales tribus des Arabes chrétiens (jacobites). Voir leur conversion et leur éloge dans la vie d'Ahoudemmeh (Patrologie Orientale vol 3)
[16] La "loi musulmane" en syriaque : "Mahgrâ"
[17] "orthodoxes ou chalcédoniens" Dans l'optique du rédacteur, qui est jacobite, les "orthodoxes" sont les jacobites, qui ont refusé le Concile de Chalcédoine", tandis que les "chalcédoniens" sont pour lui des hérétiques.
[18] Matthieu 10.19-20

10. Priez pour l'illustre émir, pour que Dieu lui donne la sagesse et l'éclaire sur ce qui plaît au Seigneur et lui est avantageux.

Le bienheureux patriarche de l'ensemble et les Pères-Evêques qui sont avec lui, les Abbas Mar Thomas, et Mar Sévère, et Mar Sergis et Mar Aitilaha et Mar Jean et toute leur sainte compagnie, et les chefs et les fidèles qui sont réunis ici avec nous ; et surtout notre cher et sage directeur, protégé du Christ, Mar André, et nous, humbles dans le Seigneur, nous demandons votre salut et vos saintes prières, toujours.

Appendice 1

Les suites de l'Entretien et la traduction de la Bible en arabe

On trouve, dans la Chronique de Michel le Syrien, le complément suivant :

"Amrou écrivit à notre patriarche Jean. Quand celui-ci entra près de lui, Amrou commença par dire des paroles insolites et contraires aux Ecritures, et il se mit à lui poser des questions difficiles.
Le patriarche les résolut toutes par des exemples tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament et par des arguments naturels. En voyant son courage et l'étendue de sa science, Amrou fut dans l'étonnement. Alors il donna cet ordre : "Traduis-moi votre évangile dans la langue sarrasine, c'est-à-dire des Taiyayé. Seulement tu ne parleras ni de la divinité du Christ, ni du baptême ni de la croix."
Le bienheureux, fortifié par le Seigneur, répondit : "A Dieu ne plaise que je retranche on seul yod ou un seul point de l'Évangile même si toutes les flèches et toutes les lances qui sont dans ton camp me transperceraient".
Voyant qu'il ne pouvait le convaincre, Amrou lui dit : "Va, écris comme tu voudras."

Le patriarche réunit les évêques et fit venir des Tanoukaïès, des Aqoulaïès et des Touaiès qui connaissaient les langues arabe et syriaque, et il leur commanda de traduire l'Évangile en langue arabe. Il avait ordonné que chaque sentence qu'ils traduisaient passât sous les yeux de tous les interprètes.
C'est ainsi que l'Évangile fut traduit et présenté au roi."

(Chronique, II, 431-432.)

Appendice 2
L'accord entre l'évêque jacobite Gabriel et le calife Omar

Nous plaçons en appendice le texte beaucoup plus tardif, mais se référant à la même époque, que Nau avait lui-même joint en annexe au Colloque de Jean I.
On y voit notamment à quel point, selon que l'on jouit ou non de la faveur de l'émir, la vie ecclésiale des chrétiens pouvait être empêchée…

*
* *

En l'année 629, lorsque les Perses sortirent de la Mésopotamie et qu'Héraclius vint à Edesse, sa sainteté Mar Gabriel fut consacré évêque, par le patriarche Athanase, dans le monastère de Mar Jacques qui est sur la montagne de Qôrôs. Et des années plus tard, sa sainteté Mar Gabriel alla près du calife des Hanfès[19], qui est Omar bar Kattab[20], à la ville de Gezirta, qui le reçut avec grande joie. Lorsqu'il eut demeuré un peu auprès de lui, il demanda au calife son sceau sur parchemin au sujet des règles de l'Eglise et au sujet des lois des Syriens, et au sujet des cloches et au sujet des processions qu'ils font aux fêtes du Seigneur et au sujet des croix pour savoir s'ils seront interdits, et au sujet des églises et des monastères, et aussi des prêtres et des diacres pour qu'ils ne soient pas soumis au tribut, et au sujet des moines pour qu'ils soient libres de dire des prières devant les morts en sortant de la maison pour les accompagner, et de dire des prières et des hymnes, devant les chapelles des martyrs et devant l'évêque lorsqu'il va visiter son troupeau, et tout ce qu'ils voudraient selon leurs coutumes, de sorte que personne ne les vexât et qu'ils ne fussent pas privés de leurs lois.

Et le calife se réjouit à l'arrivée de sa sainteté Mar Gabriel et lui donna sa signature pour qu'il puisse bâtir des églises et des monastères comme il le voudrait, et il lui donna pouvoir depuis le Tour Abdin jusqu'à Babel, et il l'honora beaucoup, parce que Mar Gabriel était du parti des Arabes, et lorsqu'ils vinrent dans ce pays, il les fit dominer sur lui et il fit disparaître de ces lieux les Romains mauvais. Et Omar savait que sa sainteté Mar Gabriel était un élu de Dieu et que sa prière était entendue de Dieu : — tout ce qu'il demandait au Seigneur, Il le lui donnait, — et il agréa ses paroles et il vint avec lui en ce pays, et il le lui soumit et il dit au saint : "Demande tout ce que tu veux". Et il lui demanda la pitié pour tous les Syriens, pour les églises et pour les monastères, et surtout pour son monastère.

Et il lui donna un écrit signé de lui, et voilà qu'il subsiste jusque maintenant, et il y était écrit que les prêtres et les diacres ne payeraient pas tribut et que le cultivateur riche donnerait quatre zouzès par homme. Il ordonna encore dans son écrit que si l'un des Hanfès trouvait un Syrien dans la montagne ou sur la route, il irait avec lui jusqu'à sa maison; et s'il en voyait un qui dormait dans la montagne ou dans la vigne ou dans un champ, il demeurerait près de lui et le protégerait jusqu'à sa maison[21]. Il fit encore beaucoup d'ordonnances sur les orphelins, les pauvres et les veuves pour qu'on eût pitié d'eux, et pour les choses de l'église et les fêtes : lorsqu'on sort au temps des funérailles et qu'on fait procession, à la fête des Rameaux et au vendredi de la Crucifixion et à la fête de la Résurrection, quand on sort avec des croix et que les prêtres et les diacres revêtent leurs ornements, pour que personne ne les en empêche.

---

[19] Hanféh : en syriaque, le terme désigne proprement les païens. Toutefois, il put servir aussi à désigner les Arabes musulmans, considérés comme païens, puisque ni chrétiens ni juifs. C'est le cas dans ce texte.
[20] Le calife Omar qui succéda à Abu Bakr en 634.
[21] Ce qui pourrait signifier que Gabriel avait demandé la protection des Arabes contre les Kurdes.

"*Et quiconque leur nuira tombera sous la malédiction : il sera livré ici-bas au jugement et aux coups, et là-haut à la géhenne et au supplice, parce qu'il a foulé aux pieds notre commandement et le commandement du prophète de Dieu, Mahomet*".
Et ensuite Mar Gabriel prit l'écrit portant ces ordres, il le reçut et retourna avec grande joie à son monastère, en priant pour Omar; et il remercia Dieu qui lui avait fait trouver miséricorde près de lui.

Gloire à Dieu, lui qui exalte les serviteurs qui honorent son nom.
A lui gloire, honneur et adoration, maintenant et toujours, dans les siècles des siècles ! Amen.